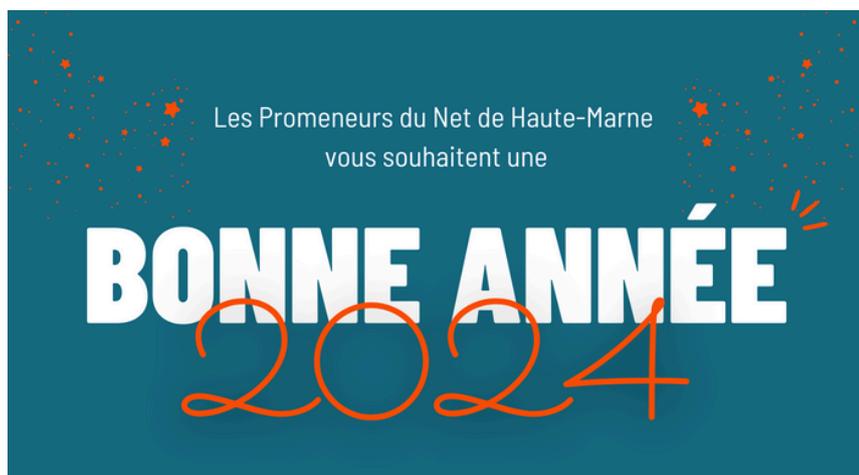


Janvier  
2024

## Actualités PDN Haute-Marne



### Comité technique et Escape Game PDN

Les Promeneurs du Net de Haute-Marne se sont réunis pour un comité technique le 11 décembre dernier.

L'occasion de faire le bilan de l'année 2023 et échanger sur les perspectives de l'année à venir. L'après-midi, les Promeneurs ont pu tester l'Escape Game qui a été créé tout au long de cette année. Encore quelques réglages et l'Escape Game sera disponible début 2024...



### Présentation du dispositif PDN auprès du public



Pour la dernière présentation de l'année 2023, nous sommes allés à la rencontre du Conseil Départemental des Jeunes de Haute-Marne le 20 décembre dernier.

Des jeunes très participatifs et toujours des échanges intéressants avec l'utilisation de notre plateau jeu PDN.

### Bilans PDN

Au mois de décembre 2023, la Coordinatrice et l'Animatrice du réseau ont réalisé les bilans avec les structures des Promeneurs du Net de Haute-Marne, afin d'échanger sur le déroulement de cette année passée et définir les besoins à venir de chacun.

Globalement, chacun est satisfait du développement et de l'évolution du dispositif.

### Actualités structures des PDN

La Mission Locale de Chaumont organise un événement sur la découverte des métiers du numérique le jeudi 18 janvier 2024.



# Actualités en lien avec la Jeunesse

## Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

### Renouvellement des droits Caf : le bon réflexe

En janvier, les droits aux prestations familiales et sociales sont recalculés par la Caf, en fonction de la situation des usagers (revenus, vie professionnelle, vie familiale, logement...)



Tous les ans, la Caf récupère auprès des impôts les ressources de l'année précédente afin de procéder à cette actualisation des droits : il s'agit d'une opération qui permet de mettre à jour les aides versées.

Comment savoir si la Caf connaît la situation de l'allocataire ?

Si une information complémentaire est nécessaire pour mettre à jour les droits, la Caf a envoyé aux allocataires concernés une alerte dans l'espace Mon Compte sur [caf.fr](http://caf.fr), ainsi qu'un mail ou SMS demandant les informations manquantes (ressources, pensions alimentaires versées ou reçues, frais réels...). Ces informations doivent être télédéclarées sur [caf.fr](http://caf.fr).

Des tutoriels sont disponibles sur la page "Je déclare mes ressources" sur [caf.fr](http://caf.fr) pour aider à déclarer les ressources annuelles.

De nouveaux droits ?

Sans le savoir, les usagers peuvent peut-être bénéficier de nouvelles aides comme une aide au logement ou la Prime d'Activité.

La prise en compte de nouveaux plafonds de ressources effectuée en janvier est une bonne occasion de réaliser une simulation. Rendez-vous dans Mes démarches pour vérifier les droits potentiels.

Les allocataires ne doivent pas attendre pour déclarer tout changement à la Caf. Cela permet de recalculer vos droits en fonction de leur nouvelle situation. Les allocataires peuvent effectuer les déclarations sur l'appli Caf-Mon Compte ou sur le site [caf.fr](http://caf.fr), rubrique Déclarer un changement. C'est simple et rapide, pour un meilleur traitement par la Caf !

### La Prime d'Activité, une aide aussi pour les jeunes !

La Caf permet aux salariés, travailleurs indépendants, étudiants salariés ou apprentis de compléter leurs revenus d'activité professionnelle.



Pour en bénéficier, une déclaration de ressources doit être complétée sur [caf.fr](http://caf.fr) tous les trois mois. Pour en bénéficier, il suffit d'avoir plus de 18 ans, habiter en France, avoir une activité professionnelle et bénéficier de ressources inférieures à 1,5 SMIC.

Le montant de la Prime dépend de l'ensemble des ressources (y compris celles des autres membres du foyer) et de la composition du foyer. Un simulateur en ligne sur [caf.fr](http://caf.fr) permet d'estimer le montant de la Prime d'activité.

Deux exemples :

- Elodie, 19 ans, célibataire et vivant chez ses parents. Apprentie, son salaire net est de 1100€/mois. Elle peut prétendre à 275€ par mois de Prime d'Activité.

- Nathan, 24 ans, et Emma, 20 ans, attendent leur premier enfant. Ils sont locataires et perçoivent une aide au logement. Nathan est salarié et perçoit 1300€ net par mois. Emma est à la recherche d'un emploi et ne perçoit pas de revenus. Ils peuvent bénéficier de la Prime d'Activité, pour un montant d'environ 350€ par mois.

Retrouvez une vidéo de la Caf de la Haute-Marne expliquant les démarches à réaliser pour bénéficier de la Prime d'Activité sur la page [#AidesauxjeunesHauteMarne](https://www.caf.fr/actualites/actualites/2023/12/14/prime-activite-haute-marne) sur [caf.fr](http://caf.fr) !

## Dry January



La règle du défi de janvier est simple : ne pas boire d'alcool du 1er janvier, jusqu'à la fin du mois.

Inscrivez-vous à la [campagne](#) pour recevoir tout au long du mois de janvier des astuces, des partages d'expérience et même des recettes de cocktail sans alcool.

Jenny, PDN, de l'Association Addictions France, reste à votre disposition pour échanger sur votre consommation.

## Parcoursup



Depuis le 20 décembre 2023, le site d'information [Parcoursup](#) est accessible, avec la possibilité de consulter l'offre de formation 2024.

Sur le moteur de recherche des formations les jeunes peuvent désormais :

- Ajouter en favoris les formations préférées.
- Les comparer pour aider à faire un choix.

Prochaine étape le 17 janvier 2024, avec l'ouverture des inscriptions et la formulation des vœux.

## 10 astuces pour repérer les Fakes News

Fake News 10 astuces pour les repérer	
<b>MÉFIEZ-VOUS DU BOUCHE À OREILLE</b> Comment cette info m'est-elle parvenue ?	<b>REGARDEZ AU-DELÀ DU TITRE</b> Est-ce un titre raccourci ?
<b>IDENTIFIEZ LA SOURCE DE L'INFORMATION</b> Qui, où et quand ?	<b>MÉFIEZ-VOUS DES ARGUMENTS D'AUTORITÉ</b> Qui est le spécialiste cité ?
<b>NE PARTAGEZ PAS PARCE QU'ON VOUS LE DEMANDE</b> Me pousse-t-on à partager ?	<b>ÉCOUTEZ VOS ÉMOTIONS</b> Veut-on me choquer, me mettre en colère ?
<b>LISEZ LES COMMENTAIRES</b> Quelqu'un a-t-il déjà décelé l'infox ?	<b>REMONTEZ À LA SOURCE DE L'INFORMATION</b> D'où vient l'information, à la base ?
<b>CROISEZ PLUSIEURS SOURCES</b> Est-ce que plusieurs sites fiables sont du même avis ?	<b>QUESTIONNEZ UN·E SPÉCIALISTE</b> Est-ce que je peux demander l'avis d'un expert ?

Et suivez-nous sur nos réseaux sociaux !



Vous ne souhaitez plus recevoir notre Newsletter ?

Ecrivez-nous à : [adpj@wanadoo.fr](mailto:adpj@wanadoo.fr)